



Syndicat UNSA territoriaux CeA

Réunion de la formation spécialisée
en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS SSCT)
15 avril 2024 de 14h à 18h
salle Europe à Colmar et visioconférence

1. Approbation du procès-verbal de la F3SCT du 1^{er} février 2024 – **POUR**
2. Approbation du compte-rendu de la visite de la F3SCT au Collège des Sources de Saverne du 06 décembre 2023 – **POUR**
3. Approbation du compte-rendu de la visite de la F3SCT aux Services de la Solidarité dans l'ancienne gare SNCF de Cernay du 11 décembre 2023 – **POUR**
4. Approbation du compte-rendu de la visite de la F3SCT au Château du Haut- Koenigsbourg du 13 décembre 2023 – **POUR**
5. Consultation – Déménagement de l'Equipe d'Animation Territoriale Centre Alsace au 3 rue Louis Lang à Sélestat – **POUR**

6. Information – Point d'information sur la situation au Vaisseau

Il n'appartient pas aux partenaires sociaux de se placer en juge mais d'alerter sur les risques professionnels notamment et de laisser ensuite l'administration faire son job.

Ceci dit, L'UNSA partage sur bien des points, ce qui a été dit depuis la prise de parole des partenaires sociaux.

Si en 2019, les problématiques organisationnels étaient prégnantes, les RPS n'en étaient pas moins.

Dès le 19 décembre 2019, l'UNSA saisissait officiellement l'administration sur les risques RPS en lien avec le projet de réorganisation présenté en comité technique du 26 novembre 2019.

Le 9 janvier 2020, l'UNSA ré-interpellait sur les RPS au Vaisseau et notamment sur l'effectif affecté aux permanences, sur la disparition ou le démantèlement de l'équipe technique, sur les fiches de poste, sur la perte brutale de fonctions d'encadrement de deux cadres et sur la volonté affichée de supprimer la pointeuse.

Si un plan d'actions Vaisseau en 38 actions réparties en 8 thématiques a effectivement, par suite, vu le jour et été suivi au début, il s'est soudainement stoppé et près de 50% du plan n'a pas été réalisé.

En 2023, les choses se sont complexifiées au Vaisseau et l'UNSA a été en contact avec un certain nombre d'entre elles et eux.

Puis, soudainement, le temps n'était plus pour nos collègues au dialogue ; il était urgent de se faire entendre par la grève quitte à perdre financièrement et à voir sa future retraite impactée, puisque chaque jour de grève peut venir grever la durée d'assurance et faire perdre ainsi des trimestres au moment de la retraite contraignant nos collègues à poursuivre leur activité si elles et ils ne souhaitent pas de décote ou à travailler plus longtemps. Si la grève est un droit constitutionnel, il ne doit pas être un moyen d'alerter d'une souffrance au travail, mais demeurer celui des revendications sociales, lorsque la voie de la négociation a échoué.

Si l'UNSA a regretté le choix de nos collègues de partir sur un mouvement de grève pour faire entendre leur souffrance au travail, elle les comprend pleinement.

L'UNSA demande ainsi instamment que les prochains plans issus d'alertes RPS soit effectivement suivis et propose également la création de 2 postes dédiés à l'accompagnement des collectifs, un pour le Nord et un pour le Sud. En effet, l'arrivée d'un ou d'une tierce, qui « externaliserait » les difficultés, permettrait de les mettre à plat même si jugées indéracinables.

7. Information - Bilan des agressions pour l'année 2023

L'UNSA souhaiterait savoir dans quel cas le personnel dépose lui-même plainte et dans quel cas, c'est la CeA qui s'en charge ? Enfin, quelles sont les situations qui induisent une information au Procureur ?

8. Information - Présentation de la fiche de fonctions des chef-fes d'établissement

Si la fiche de fonctions peut paraître conséquente, il est important de rappeler que la ou le chef d'établissement travaille en réseau, entouré d'assistantes et d'assistants de prévention avec lesquels elle ou il forme des binômes opérationnels, sans oublier les conseillères et conseillers de prévention et le service de promotion de la santé et de la sécurité au travail.

Elles et ils travaillent donc en réseau et cette fiche de fonctions ne peut donc se penser qu'ainsi. L'UNSA souhaiterait savoir combien de chef-fes d'établissement compte aujourd'hui la CeA et en moyenne combien d'établissements sont confiés à chaque chef-fe d'établissement.

9. Information – Présentation de l'enquête F3SCT relative à l'accident de FLR à Pfaffenheim du 09 janvier 2024

L'UNSA souhaiterait vous proposer une action préventive en plus de la curative proposée (embarquement d'une caméra pour analyse d'incident ou d'accident), action préventive qui a fait ses preuves et qui est d'un bon rapport performance/prix.

La Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Méditerranée l'a testée avec succès et s'en est dotée tout récemment.

Il s'agit de la Flèche Lumineuse de Rabattement équipée d'une caméra thermique placée au-dessus de la rampe KR41, dans l'axe du véhicule.

Cette Flèche Lumineuse de Rabattement équipée d'une caméra thermique a pour objectif de sécuriser d'une part, les agentes et agents dans les zones de chantiers et d'alerter d'autre part, les usagères et usagers de la route d'un risque d'intrusion et de collision sur les 2 zones.

La caméra thermique embarquée sur la Flèche Lumineuse de Rabattement surveille, en fait, deux zones :

1. une première zone située en amont de la FLR : en cas d'intrusion, l'usagère ou l'utilisateur de la route est averti par le déclenchement de 6 feux flash de couleur ambre positionnés à l'arrière du véhicule sur la carrosserie,
2. puis, en cas de franchissement par ledit véhicule de la seconde zone, située dans la zone

la plus proche de la FLR, une alerte sonore se déclenche à destination des collègues qui se trouvent sur le chantier, afin qu'elles et ils puissent rapidement se mettre à l'abri. Le coût du dispositif est variable en fonction des attentes mais le prix d'entrée de cette caméra thermique préventive placée au-dessus de la rampe KR41 est de 1 000 euros. Peu cher et préventif plutôt que curatif, l'UNSA vous propose de tester la caméra thermique embarquée sur la Flèche Lumineuse de Rabattement.

10. Information – Présentation des signalements des registres SST pour le 2^e semestre 2023

Une réunion dialogue social dédiée au suivi des signalements des RSST étant prévue prochainement, l'UNSA n'a pas d'observation particulière à formuler suite à la présentation qui vient d'être faite.

11. Information – Suivi des observations des visites pour le 2^e semestre 2023

Collège Les Sources de Saverne :

page 1 – Bâtiment A – sous-sol – Atelier : il nous est indiqué que le personnel n'utilisant pas la douche, la douche ne sera réhabilitée qu'en cas de besoin.

L'UNSA répond que personne n'aurait envie de se doucher à cet endroit et propose de réhabiliter la douche pour que les personnels du collège puissent effectivement se doucher dans de bonnes conditions d'hygiène sans craindre verrues et autres déconvenues. La VMC pourra alors y être intégrée.

Service Médico-Sociaux de Cernay :

page 1 – RDC – espace accueil – secrétariat : il nous est indiqué que le couplage entre le visiophone et les différents ordinateurs dont 1 à l'accueil et 2 au secrétariat n'est pas possible. Pourrions-nous, svp, savoir pourquoi ? En effet, aujourd'hui on peut surveiller son chien demeuré seul à la maison à partir de son ordinateur ou de son téléphone portable, pourquoi le couplage visiophone – ordinateurs ne serait pas rendu possible ?

Enfin, l'UNSA tient ici à saluer la rapidité avec laquelle le suivi des observations des visites a été effectué.

12. Examen d'un point inscrit à la demande des représentants du personnel : « Alertes à la bombe dans les établissements scolaires - situation spécifique du collège de Riedisheim »

L'UNSA émet une réserve sur la préconisation émise aujourd'hui consistant à diffuser des consignes telles que prenez votre veste, vos clés, votre téléphone portable.

En effet, en pareille circonstance, le temps est un allié et il ne faut pas le perdre.

Par ailleurs, en cas de découvertes d'engins suspects ou d'alertes à la bombe, le personnel devrait plutôt ne pas utiliser d'appareils qui émettent des ondes ou qui sont connectés, comme nous pouvons d'ailleurs le lire dans les différents protocoles alerte à la bombe/attentat/intrusion.

13. Information – Plan Vigipirate : mesures mises en œuvre au sein de la Collectivité européenne d'Alsace